



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-six, le mardi vingt-huit avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Xavier GODART, premier Adjoint au Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 22 avril 2026.

PRÉSENTS : M. Xavier GODART, Mme Odile MATHIEU, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, Mme Annie TAVENNEC, Adjoint, M. Éric VIGNEAU, Mme Martine LESAGE (à partir de 19 h 12), M. Christian DAIN, Mme Sylvie LECOUP, Mme Martine BOUCROT, Mme Caroline LEPRÊTRE, M. Mathieu HENRI, M. Olivier GUILLOU, Mme Sophie LOPES, Mme Estelle GUILLOU, Mme Julie HINGANT, M. Matthieu CHOL, Mme Fanny BILLARD LECOINTRE, M. Antoine BICHAREL, M. Adrien DUMAS, Mme Julie BERTIN et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Alain TOUCHARD, Maire, Mme Fanny TIGÉ, Adjointe, et M. Olivier DUPORT, Conseiller municipal.

POUVOIRS : M. Alain TOUCHARD donne pouvoir à M. Xavier GODART, Mme Fanny TIGÉ donne pouvoir à M. Éric JOSEPH et M. Olivier DUPORT donne pouvoir à M. Olivier GUILLOU.

M. Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.

~~~~~

### **1.7 : COMMANDE PUBLIQUE - ACTES DIVERS ET SPÉCIAUX :**

**2026-46. REQUALIFICATION URBAINE DU MAIL DE LA POULE BLANCHE ET DE LA RUE DU PARADIS - DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) - CHOIX DE LA PROCÉDURE - ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 2026-19 DU 24 FÉVRIER 2026 :**

Monsieur Xavier GODART, premier Adjoint délégué aux Travaux, à l'Urbanisme et au Développement Durable, rappelle que la commune d'Ormes a engagé une réflexion globale sur la requalification du cœur de ville, portant sur le mail de la Poule Blanche, la rue du Paradis et la rue Nationale, afin d'adapter ces espaces publics aux usages contemporains, de renforcer leur attractivité et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Ce projet structurant poursuit plusieurs objectifs d'intérêt général :

- Améliorer la qualité urbaine et paysagère du centre-bourg ;
- Renforcer la place du végétal et lutter contre les îlots de chaleur ;
- Sécuriser les cheminements piétons et les abords des équipements publics, notamment du groupe scolaire et de la bibliothèque ;
- Moderniser les infrastructures de voirie et de réseaux ;
- Soutenir l'activité commerciale et l'animation du centre-ville par la création d'espaces publics qualitatifs et polyvalents.

### **RAPPEL DES SECTEURS ET COÛT PRÉVISIONNEL :**

Le programme global est structuré en 5 secteurs géographiques :

#### **Secteur 1 - l'école et la bibliothèque :**

Aménagement d'un espace public piéton et végétalisé, sécurisation des abords de l'école, construction de sanitaires public et d'un préau à vélo.

#### **Secteur 2 - mail de la Poule Blanche :**

Requalification paysagère du mail avec création de stationnements paysagers et gestion alternative des eaux pluviales par noues végétalisées.

### **Secteur 3 - rue du Paradis :**

Recalibrage et requalification de la voie afin d'améliorer la cohérence urbaine et le partage de l'espace public.

### **Secteur 4 - rue Nationale / cœur de ville :**

Requalification de la rue et création de deux places publiques intégrant des matériaux qualitatifs, des plantations d'arbres et un espace dédié au marché et aux manifestations.

### **Secteur 5 - commerces et arrêt de transport public :**

Reprise des trottoirs et aménagement de l'arrêt de transport pour assurer la continuité et la cohérence des aménagements.

**Le montant global estimatif de l'opération s'élève ainsi à 3 250 000 € HT.**

### **DÉCOMPOSITION DES MARCHÉS :**

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est structuré en deux marchés à procédures adaptées distincts (MAPA) :

1. Un premier marché public de travaux de requalification urbaine du mail de la Poule Blanche / rue du Paradis avec :
  - ❖ Lot n° 1 - Voirie et Réseaux Divers (VRD) ;
  - ❖ Lot n° 2 - Aménagements paysagers ;

Cette décomposition vise à garantir une consultation lisible, une mise en concurrence effective, tout en permettant l'accès des petites et moyennes entreprises conformément aux principes de la commande publique.

2. Un second marché public de travaux pour la construction de sanitaires publics et d'un préau à vélo. Considérant la faible consistance technique et financière des différents postes de travaux (sanitaires et préau), l'allotissement apparaît ici de nature à restreindre la concurrence plutôt qu'à la favoriser. Le choix d'une entreprise générale est donc privilégié ; elle seule pourra coordonner efficacement les différents corps d'état sur ce petit chantier et garantir le respect des délais.

### **CHOIX DE LA PROCÉDURE :**

Considérant que l'opération constitue un ouvrage unique au sens du Code de la commande publique et que le montant global estimatif des travaux est inférieur au seuil européen applicable aux marchés publics de travaux, il convient de recourir à une procédure adaptée, conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique.

Le Dossier de Consultation des Entreprises sera publié sur la plateforme dématérialisée AWS après approbation du Conseil Municipal.

### **CALENDRIER PRÉVISIONNEL :**

- Mardi 28 avril 2026 : Approbation du DCE par le Conseil Municipal.
- Mercredi 29 avril 2026 : Publication de l'avis d'appel public à la concurrence sur AWS et lancement de la consultation.
- Du 29 avril au jeudi 28 mai 2026 (12 heures) : Délai de remise des offres (procédure adaptée).
- Fin mai / début juin 2026 : Analyse des offres par la maîtrise d'œuvre en lien avec les services de la collectivité et éventuelles négociations.
- Lundi 8 juin 2026 : Attribution des marchés, notification aux entreprises retenues par voie électronique et préparation du démarrage des travaux.

Ce calendrier permettra d'engager la période de préparation du chantier et de délivrer l'ordre de service de démarrage des travaux début juillet, assurant ainsi une mobilisation immédiate des entreprises retenues.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis favorable émis par la commission urbanisme et travaux le 11 février 2026,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Administration en date du 15 avril 2026,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Générale le 21 avril 2026,

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- ☐ D'approuver les Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE) relatif à l'opération de requalification urbaine du mail de la Poule Blanche et de la rue du Paradis ;
- ☐ D'approuver la décomposition en deux marchés telle que présentée ;
- ☐ D'approuver le lancement de la procédure adaptée, conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique ;
- ☐ D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint assurant la suppléance, à lancer les consultations, à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues ainsi que tout document nécessaire à la passation et à l'exécution des marchés ;
- ☐ D'acter que cette délibération annule et remplace la délibération n° 2026-19 du 24 février 2026.

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 29 avril 2026.

Le Maire,  
Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 29 avril 2026.

Publié ou notifié le : 30 avril 2026.

